

**Réponse de M. Le Maire à la question orale (faite par écrit) de Madame Marie-Claude MISCIOSCIA déposée le 26 septembre 2011 relative aux tags et à la pollution visuelle**

La ville d'Annecy-le-Vieux est fortement engagée dans la lutte contre les tags, en particulier sur le domaine public. Cet engagement nécessite une forte réactivité des services municipaux mais représente également un coût certain pour la collectivité.

L'efficacité des services municipaux permet aujourd'hui, comme vous le soulignez, de limiter la propagation de cette pollution visuelle sur le domaine public.

Jusqu'alors, la Ville n'a pas étendu cette action aux propriétés privées. En effet, cela représente une charge de travail importante, nécessitant un agent à temps complet ainsi que l'engagement de financements publics non négligeables, estimés à 35 000€ TTC en termes d'équipement.

Toutefois, une étude en vue d'évaluer l'éventuelle mise en place d'un service payant va être engagée en prenant en compte l'ensemble des contraintes liées aux interventions sur le domaine privé.